



ACCUEIL DES CHORISTES

Règles régissant les orientations et le fonctionnement de l'ensemble vocal

DÉCLARATION DE PRINCIPES

L'ensemble vocal *Le Chœur de Bellechasse* est composé d'adultes partageant une passion commune pour la musique et le chant choral. La philosophie de base est d'offrir aux membres choristes l'apprentissage de la musique, l'art vocal et scénique leur permettant de vivre une expérience de groupe motivante, enrichissante et divertissante.

ORIENTATION DE BASE

Offrir à différents publics des performances musicales et artistiques de grande qualité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Offrir aux adultes de la MRC de Bellechasse possédant des aptitudes pour le chant choral et la vie de groupe, une activité de loisir ayant comme objet la pratique du chant choral.
 - 1,1 Rendre la musique, l'art vocal et scénique accessibles et agréables à tous.
 - 1,2 Faire découvrir un répertoire musical de qualité comportant différents styles et époques.
 - 1,3 Favoriser la vie de groupe et les relations amicales.
 - 1,4 Fournir une occasion d'apprentissage des nouvelles technologies en incitant les choristes à fréquenter et utiliser le site Intranet.
 - 1,5 Donner la possibilité aux membres de se valoriser en s'impliquant à différents niveaux et en participant aux activités, comités, tâches, décisions ou consultations.
2. Enrichir la vie culturelle de Bellechasse en faisant la promotion du chant choral auprès du grand public, notamment par des prestations musicales et artistiques collectives de grande qualité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Privilégier les lieux patrimoniaux de la MRC de Bellechasse, en particulier les églises, pour la présentation des concerts afin de développer le sentiment de fierté des citoyens à l'égard de cet héritage patrimonial et d'appartenance au territoire.

2. Impliquer des musiciens et chanteurs originaires de Bellechasse, ou ayant des affinités avec Bellechasse.
3. Collaborer avec des instances autres que celles nommées précédemment (ex. groupes caritatifs, fabriques paroissiales d'autres MRC, etc.)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Toute personne âgée de 18 ans et plus qui a réussi l'audition d'entrée auprès du directeur musical et artistique peut devenir membre du Chœur de Bellechasse. Aussi, elle devra :

1. Prendre connaissance du document d'accueil ;
2. Accepter de s'y conformer ;
3. Acquitter sa cotisation annuelle.

Elle devra également :

Résider en Bellechasse ou y avoir une résidence secondaire, ou encore être originaire de Bellechasse ou travailler sur le territoire, ou enfin déclarer des affinités avec Bellechasse.

Le directeur musical et artistique pourra au besoin inviter une personne ne répondant pas à ces exigences, mais dont la présence dans le Chœur serait considérée comme majeure.

MODES D'APPRENTISSAGE

L'objectif du choriste est d'harmoniser sa voix avec un ensemble à quatre voix, en commençant son apprentissage en mode individuel, puis en pupitre et finalement en chœur avec le groupe. Voici les étapes proposées pour l'apprentissage, chacune d'elles étant essentielle :

En mode individuel

Chaque semestre, les partitions et les bandes sonores des chansons du prochain concert sont déposées dans l'Intranet du site du Chœur de Bellechasse. Chaque membre doit faire chez lui une utilisation régulière de ce moyen d'apprentissage lui permettant de progresser.

En mode sous-groupe ou pupitre (ABST)

Ces rencontres appelées *sectionnelles* sont à l'initiative et sous la direction des chefs de pupitre en lien avec le directeur musical et artistique. Elles sont fortement recommandées au membre parce qu'elles sont le lieu où il confronte son apprentissage à celui des collègues de son pupitre.

En mode chœur

Ces rencontres de tous les choristes ont lieu chaque mois pendant les semestres d'automne et d'hiver (environ 9 répétitions régulières) et se tiennent toute la journée, généralement de 9 h à 15 h 30. Le calendrier des répétitions est déposé sur le site au début de chaque session. Des rencontres sont ajoutées, si besoin. Ces répétitions mensuelles sont obligatoires.

À l'approche du concert se tient une dernière pratique de tous les choristes, appelée générale, qui a pour but d'harmoniser au mieux l'ensemble des pupitres. Cette rencontre est obligatoire.

RÈGLES D'ASSIDUITÉ

Les choristes sont donc fortement attendus aux rencontres en sous-groupes et sont tenus de considérer comme obligatoire leur participation à toutes les répétitions régulières, à la générale et au concert.

Concernant les absences

Pour toutes sortes de motifs, il peut arriver qu'un choriste ne puisse participer à une répétition mensuelle avec tout le chœur ; il n'a pas à justifier le motif de son absence, mais plutôt à en informer les personnes désignées par le CA.

N.B. S'il arrive qu'un choriste comptabilise deux absences aux répétitions mensuelles, il doit informer le conseil d'administration de sa situation et ne pourra pas participer au concert.

Il lui sera toutefois conseillé de poursuivre son apprentissage avec le groupe afin de ne pas prendre de retard.

FONCTIONNEMENT DU CHŒUR

Le fonctionnement du Chœur de Bellechasse se définit sous trois aspects, musical, administratif et éthique.

1. **L'aspect musical et artistique**

Cet aspect est assuré par le directeur artistique et musical, appuyé par le pianiste accompagnateur du groupe. C'est le directeur musical et artistique qui a la responsabilité de l'admission des membres choristes, des échéanciers d'apprentissage, des méthodes de travail, du choix du répertoire et des solistes, de la mise en scène, etc.

2. **L'aspect administratif**

Le Chœur de Bellechasse est un organisme sans but lucratif créé et incorporé en 2010. Le fonctionnement régulier du groupe repose d'une part sur le conseil d'administration et d'autre part sur l'implication des membres.

Conformément à ses règlements généraux, c'est le conseil d'administration qui a la responsabilité de l'organisation et de la coordination de toutes les activités. Le conseil d'administration tient son mandat de l'assemblée générale.

Les choristes apportent leur contribution en participant à diverses tâches, à des groupes de travail, à des comités spéciaux de façon occasionnelle ou permanente.

3. **L'aspect éthique**

Faire partie du *Chœur de Bellechasse*, c'est participer à un projet collectif ayant des objectifs d'excellence et faisant l'objet d'un large consensus parmi ses membres.

Faire partie du *Chœur de Bellechasse* requiert donc un certain degré de passion, d'engagement et des attitudes positives et respectueuses envers chaque membre du groupe.

En adhérant au Chœur de Bellechasse, le choriste reconnaît avoir pris connaissance et partager les orientations et le mode de fonctionnement décrits ci-dessus.

N. B. : *L'usage du masculin dans ce document est utilisé sans préjudice ou discrimination envers le féminin, mais dans l'unique but d'alléger le texte.*